

# BON DE SOUTIEN

**DON EN LIGNE :**  
Flashez ce QRcode



## DON PONCTUEL

Je fais un don ponctuel de \_\_\_\_\_ euros

par chèque à Fondation de France / Fondation BSB

par virement

IBAN : FR76 3005 6005 0205 0200 0664 378

BIB : CCFRFRPP

par carte bancaire (Sauf AMEX) :

N° : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Expire fin : \_\_/\_\_/\_\_

## COORDONNÉES DU DONATEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel. :

E-mail : \_\_\_\_\_ @

## DON RÉGULIER

Je choisis le soutien régulier, je fais un don :

mensuel de \_\_\_\_\_ euros pendant \_\_\_\_\_ mois.

trimestriel de \_\_\_\_\_ euros pendant \_\_\_\_\_ trimestres.

annuel de \_\_\_\_\_ euros pendant \_\_\_\_\_ ans.

→ Je souhaite que mon premier don régulier soit prélevé sur mon compte bancaire au mois de \_\_\_\_\_ 20 \_\_.

Les dons réguliers sont prélevés le 15 de chaque mois. Ils ouvrent droit à la déduction fiscale en vigueur sur l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune. Ces dons feront l'objet d'un reçu fiscal couvrant l'ensemble des prélèvements, envoyé une fois par an.

→ J'ai bien noté que je peux suspendre ou stopper mes dons à tout moment.

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À retourner avec un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

## DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER :

N° IBAN :

Code BIC :

Fait à :  Le :

Signature (obligatoire) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation de France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation de France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Vous restez libre à tout moment de modifier le montant de vos dons réguliers, de les suspendre ou de les stopper. Pour cela, il vous suffit de contacter notre Service donateurs au : 01 44 21 31 00.**

**NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE : FONDATION DE FRANCE - N°ICS : FR 84 ZZZ 292 311 - 40, AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS**

N°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Fait à :

Le :

Signature  
(obligatoire)

Merci de retourner ce bon de soutien dûment complété, en y joignant les documents nécessaires (chèque ou RIB en cas de prélèvement automatique) à l'adresse ci-contre :

**FONDATION BSB  
Service Donateurs  
29 rue Sambin  
21000 DIJON**

FONDATION  
BSB

Abrité par

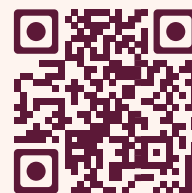
**Fondation  
de  
France**

## VOUS RÉSIDEZ À L'ÉTRANGER ?

La Fondation BSB est adhérente au Réseau Transnational in Europe (TGE) permettant aux donateurs, particuliers et entreprises, fiscalisés dans l'un des pays partenaires, de soutenir ses projets en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de leur pays de résidence.

Vous êtes fiscalisés dans un pays européen et vous souhaitez soutenir la Fondation BSB, flashez le QR Code ci-dessous, et choisissez votre pays de résidence.

Si votre résidence fiscale se trouve aux États-Unis, vous pouvez faire un don en ligne sur le site « Friends of » via ce même module de dons en ligne.



**DON EN LIGNE :**  
**Flashez**  
**ce QRcode**

